

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 janvier 2019 à 18h30

1- Approbation de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2018

Le Conseil Municipal approuve le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2018.

2- Quota d'avancement de grade

Le Conseil Municipal décide et vote le taux des quotas d'avancement de grade pour l'ensemble des cadres d'emploi de la Commune à 100%.

3- Approbation du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le Conseil Municipal, après, débat approuve le nouveau projet d'aménagement et de développement durable tel que proposé lors de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

4- Exonération fiscale des locaux classés immeubles de tourisme

Le Conseil Municipal vote l'exonération de la taxe d'habitation les immeubles classés à usage de tourisme les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

5- Remboursement par la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère des frais de consommation de la salle des Pyrénées

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention inhérente au remboursement de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère à la commune, des frais de consommations liés à l'utilisation de la Salle des Pyrénées par l'Ecole des Arts.

6- Admission en non-valeurs

Le Conseil Municipal vote les admissions en non valeurs d'un contribuable de la commune, pour des frais de cantine, dont le montant total est de 85.29€.

7- Indexation des loyers communaux

Le Conseil rappelle que l'indexation des loyers doit être tenue à jour conformément aux dispositions de chaque convention.

8- Charte 0 phyto

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un dossier de candidature inhérent à la gestion sans pesticide du camping communal.

Fait à Montréal le 22 janvier 2019

Le Maire, Christian REBELLE

